
L'Enseignement primaire supérieur, de la loi Guizot aux écoles de la IIIe République.

Numéro d'inventaire : 2001.00904

Auteur(s) : Jean-Michel Chapoulie

Type de document : article

Date de création : 1989

Description : Feuilles agrafées.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Article paru en 1989 dans la "Revue d'histoire moderne et contemporaine" volume 36, juillet-septembre.

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : École primaire supérieure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 413-437

Revue d'histoire moderne et contemporaine, vol 36
(juillet-septembre), 1989 : 413-37.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR, DE LA LOI GUIZOT AUX ÉCOLES DE LA III^e RÉPUBLIQUE

Des institutions scolaires mises en place au début de la III^e République, l'enseignement primaire supérieur constitue l'une des réussites les plus évidentes, si on se réfère à ce critère principal pour l'administration scolaire qu'est la croissance des effectifs : de 1880 à 1958 (date de sa disparition institutionnelle), en dépit de démembrements successifs des réseaux d'établissements de garçons et de filles au profit de ses concurrents que sont les enseignements secondaire et technique (après 1892), le nombre d'élèves prolongeant dans ce cadre des études élémentaires augmentera presque continuellement, au moins en ce qui concerne les garçons ; cette vitalité contraste avec les difficultés chroniques de recrutement que connaît l'enseignement secondaire de 1880 à 1944¹. Le succès de cette création institutionnelle ne se limite d'ailleurs pas à cet aspect : on peut observer également que la première organisation mise en place entre 1879 et 1886 — aussi bien en ce qui concerne le statut des établissements que leur formule pédagogique — ne fut affectée que par des réaménagements mineurs avant le rattachement des écoles primaires supérieures à l'enseignement secondaire en 1943.

Ces divers aspects de l'adaptation de l'enseignement primaire supérieur à la société de la III^e République peuvent apparaître d'autant plus remarquables que les fondateurs de cet enseignement n'ont guère insisté sur l'existence des expériences antérieures dont ils auraient pu s'inspirer : la tentative de création des écoles primaires supérieures par la loi Guizot de 1833 n'est généralement rappelée que comme un ancêtre lointain et sans lendemain dont la principale postérité serait l'école Turgot de Paris, modèle reconnu des écoles primaires supérieures de la III^e République, mais avec les différences consécutives aux singularités du contexte parisien².

Un examen sommaire des débuts de l'enseignement primaire supérieur de la III^e République suggère cependant une toute autre interprétation que

1. Voir notamment J.-P. BRIAND, J.-M. CHAPOULIE, H. PERETZ, « Les conditions institutionnelles de la scolarisation secondaire des garçons entre 1920 et 1940 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 26, juillet-septembre 1979, pp. 391-421. Je remercie J.-P. Briand de ses remarques critiques sur la première version de cet article.

2. Voir par exemple Ferdinand BUISSON, *L'enseignement primaire supérieur et professionnel en France*, Paris, 1887, Fischbacher.

celle d'une création *ex nihilo* : d'abord 41 des 159 E. P. S. de garçons recensés par la statistique nationale de 1884 (et 6 des 57 E. P. S. de filles) sont déclarées ouvertes avant 1878, année où, pour la première fois, les E. P. S. sont mentionnées dans un texte réglementaire³; ensuite le fait même que cette première mention officielle des E. P. S. depuis 1850 peut traiter ces établissements et les études qu'ils proposent sans en donner de définition, comme si ce dont il s'agissait allait de soi pour tous ceux qui avaient à les connaître.

Si on n'accorde pas trop de crédit à ses affirmations factuelles, et si l'on n'omet pas les aspects qu'il passe volontairement sous silence, le rapport de la commission chargée par le ministre de l'Instruction publique A. Bardoux de préparer une loi de création de l'enseignement primaire supérieur en 1878 fournit un fil conducteur pour comprendre la genèse de cette forme de scolarisation⁴. Le rapporteur, l'inspecteur général de l'enseignement primaire J. J. Rapet (qui avait été, depuis sa nomination comme directeur de l'École normale de Périgueux, en 1833, associé à l'ensemble des débats publics sur l'enseignement primaire), replace cette création dans le cadre de la question, débattue depuis les années 1830, de la nécessité de créer un « enseignement intermédiaire entre l'instruction primaire proprement dite et l'instruction secondaire ». Il évoque aussi rapidement la création par la loi Guizot de la première génération d'écoles primaires supérieures, la survie difficile d'une petite partie de ces écoles jusqu'aux années 1870. Tenant compte de diverses créations plus récentes, il évalue finalement à « une centaine » le nombre des écoles primaires supérieures « qui existent aujourd'hui ». Rapet mentionne enfin, pour expliquer la disparition d'une partie des écoles créées après 1833, la création de cours d'enseignement secondaire spécial dans les établissements secondaires après 1865, une autre tentative pour organiser un « enseignement intermédiaire ».

Ainsi, si l'on tire les conséquences les plus immédiates des éléments invoqués par Rapet, la création de 1879-1886 a pu s'appuyer sur les expériences accumulées dans les diverses écoles pendant cinquante ans, en matière de programmes, d'organisation et de méthodes pédagogiques, voire en ce qui concerne le recrutement des élèves et celui du personnel enseignant. Par ailleurs, la similitude relevée par Rapet — ou dans la conférence citée *supra* de F. Buisson — entre les écoles supérieures de 1833 et l'enseignement secondaire spécial incite à replacer la création de 1879-1886 dans le contexte plus large des débats consacrés à l'enseignement intermédiaire et des tentatives de création de ce type d'enseignement. Mais on doit alors se demander si la conception admise par les historiens de l'éducation pour la période 1830-1880 — celle d'une organisation de l'institution scolaire

3. Les premières mentions figurent dans la loi des Finances de 1878 et dans la circulaire du ministre de l'Instruction publique du 16 mai 1878 qui propose un mode d'emploi des crédits inscrits au budget.

4. Rapport fait au nom de la commission chargée de préparer un projet d'organisation de l'enseignement primaire supérieur, Paris, 1878, Imprimerie Nationale (à ma connaissance le seul exemplaire de ce rapport imprimé se trouve à la bibliothèque de l'I.N.R.P.).

autour de deux filières d'études radicalement séparées, le primaire élémentaire et les études classiques — n'est pas excessivement simplificatrice, et s'il n'a pas existé sur toute la période une troisième filière d'études dont l'enseignement primaire supérieur de la III^e République n'a fait que prendre la suite.

Cet article se propose de répondre à ces questions, et notamment d'analyser les deux expériences principales sur lesquelles ont pu s'appuyer les fondateurs de l'enseignement primaire supérieur de la III^e République, presque complètement ignorées des études historiques sur l'enseignement consacrées à cette période : les écoles primaires supérieures de certaines grandes villes créées à la suite de la loi Guizot de 1833, et les cours spéciaux des collèges — souvent eux aussi issus des écoles primaires supérieures de 1833 — qui deviendront l'enseignement secondaire spécial de Duruy en 1865.

Les débats autour de la création d'un enseignement intermédiaire.

Des années 1820 au milieu des années soixante, un des principaux débats concernant l'enseignement porte sur les études qui devraient — ou non — exister pour les garçons entre l'enseignement primaire élémentaire (défini au minimum par la lecture, l'écriture et le calcul) et l'enseignement secondaire conduisant formellement au baccalauréat. Les principaux moments où se développent celui-ci correspondent aux années autour de 1830, entre 1845 et 1853, puis de nouveau entre 1860 et 1865, quoique brochures, articles de revues et ouvrages sur le sujet n'aient cessé d'être publiés sur toute la période⁵.

En raison de la diversité des appellations utilisées au cours de ces débats, il est nécessaire de donner une définition explicite des cas sur lesquels portera l'analyse. J'utiliserai le terme « enseignement intermédiaire » pour désigner les écoles ou groupes d'écoles qui offrent un enseignement :

- a) différent des enseignements primaire élémentaire et secondaire (c'est-à-dire classique)
- b) spécifiquement destiné aux classes moyennes

5. Je me limiterai ici à quelques exemples bien connus, même s'ils sont généralement interprétés en dehors du contexte qui leur donne leur sens : Victor COUSIN, *Rapport sur l'état de l'instruction publique dans quelques pays de l'Allemagne et particulièrement en Prusse*, Paris, 1833, F. G. Levrault ; SAINT-MARC GIRARDIN, *De l'instruction intermédiaire et de son état dans le midi de l'Allemagne*, Paris, 1835 et 1839, F. G. Levrault ; A. COURNOT, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, 1863, Pagnerre ; Exposé des motifs d'un projet de loi portant sur l'organisation de l'enseignement secondaire spécial par M. LANGEAIS, conseiller d'État, in *L'enseignement secondaire spécial, décrets, arrêtés, programmes et documents relatifs à l'exécution de la loi du 21 juin 1865*, Paris, 1866, Imprimerie impériale. L'analyse qui suit des différentes conceptions de l'enseignement intermédiaire prend en compte un ensemble beaucoup plus large de brochures, projets d'écoles, rapports d'administrateurs — voir notamment dans la série F 17 des archives nationales les dossiers 6890-6891 ; 9820 à 9826 ; 9106, 11708. On trouvera des références complémentaires à des brochures imprimées dans J.-M. CHAPOULTE, *La question de l'enseignement intermédiaire et la création des écoles primaires supérieures de la III^e République*, Cahier Fontenay, à paraître.

c) se donnant pour objectif d'offrir une culture générale et des « connaissances pratiques », notamment celles qui s'appliquent dans les professions agricoles, commerciales ou industrielles.

Parmi les tentatives qui rentrent dans cette catégorie figurent les cas bien connus évoqués précédemment : les écoles primaires supérieures de 1833 et de 1879-1886 ainsi que l'enseignement secondaire spécial de 1865, mais aussi ces ébauches que sont les cours de commerce et d'industrie des collèges officialisés en 1829 par Vatimesnil ; les « écoles professionnelles » sur le modèle proposé par César Fichet en 1853⁶ ; le projet de collèges de second ordre inscrit dans la loi Guizot (qui ne fut jamais votée) ; les dispositions contenues dans le projet Barthélémy Saint-Hilaire de loi sur l'enseignement primaire (en 1848) ; les diverses réglementations créant des écoles primaires supérieures inscrites dans plusieurs projets de lois déposés entre 1870 et 1879. On peut ajouter divers projets de création d'établissements, ou de sections dans des établissements préexistants qui sont justifiés par les mêmes objectifs et les mêmes attendus que les projets nationaux, notamment à Lyon en 1841 ou à Orléans en 1843, ainsi que diverses réalisations isolées, parfois au départ le produit de circonstances plus que d'un projet explicite, mais qui, après coup, sont décrites dans les mêmes termes : par exemple l'école professionnelle de l'Est à Nancy, l'Institution Livet à Nantes, l'Institution Rossat de Charleville, l'Institution Goubaux devenue en 1848 le Collège Chaptal à Paris, ou même, en dépit de son originalité d'organisation, l'école La Martinière à Lyon, ainsi que divers établissements organisés par les Frères des Écoles Chrétiennes, sur le modèle de leur pensionnat de Béziers⁷.

On observera que le rapprochement entre une partie au moins de ces enseignements (ou projets d'enseignement) a été largement le fait des observateurs de la réalité scolaire de l'époque, et notamment, après 1850, des partisans de ce type d'enseignement⁸. Leur point de vue, pratique et souvent polémique, est cependant différent de celui que doit adopter a posteriori l'analyse historique. Les inventaires qu'ils dressent sont toujours

6. Voir, sur ce dernier cas, Robert D. ANDERSON, *Éducation en France, 1848-1870*, Oxford, Clarendon Press, 1975, pp. 90-94.

7. Voir pour des références à chacun de ces cas Jean-Michel CHAPOULIER, « La question de l'enseignement intermédiaire et la création des écoles primaires supérieures », loc. cit. Je me limiterai ici à renvoyer à ANF 17 9823 et F 17 4890 pour les projets de Lyon et d'Orléans, ainsi que, pour l'école professionnelle de l'Est, aux archives départementales de la Meurthe-et-Moselle, notamment T 39, et à la collection du *Bulletin mensuel de l'École Professionnelle de l'Est*, notamment à la notice publiée lors du cinquantième de cet établissement en 1894. À propos du pensionnat de Béziers des Frères des écoles chrétiennes, voir Louis SUCROUX : « Le pensionnat de l'Immaculée conception de Béziers », in *Les Frères des Écoles chrétiennes et leur rôle dans l'éducation populaire*, Montpellier, Editas, 1981.

8. Voir par exemple POMER, op. cit., ou encore le rapport Rapet de 1878. L'appellation que j'utilise ici — enseignement intermédiaire — a été surtout utilisée vers 1840, mais on trouve également souvent « enseignement professionnel » et « enseignement français ». L'appellation ici retenue pour désigner la catégorie générale a pour seul mérite de moins prêter à confusion que les autres dans la mesure où elle n'a jamais été utilisée dans un sens administrativement défini.

moins englobants que celui qui résulte de l'application d'une définition formelle : ils sont en effet portés à exclure certaines tentatives qui leur paraissent non conformes à ce doit être « véritablement » (selon eux), l'enseignement intermédiaire, et ils en ignorent d'autres, sans doute parce qu'elles sont peu visibles dans telle ou telle période. Si on se limite aux partisans de ce type d'enseignement, on peut voir que leurs divergences sont étroitement liées à leurs conceptions de la clientèle, c'est-à-dire des « classes moyennes », et de la place de ces catégories dans la structure sociale. On voit que la catégorie d'enseignement intermédiaire telle que je l'ai définie porte sur des représentations sociales et non sur la réalité institutionnelle des tentatives, et ne constitue donc qu'un premier instrument d'analyse permettant d'échapper aux interprétations constituées dans l'époque considérée.

La base de l'argumentation des partisans de la création d'un enseignement intermédiaire est, entre 1830 et 1880, toujours la même : le point de départ est la reconnaissance d'une vaste classe moyenne — l'idée et le terme apparaissent vers 1830 — formée des catégories qui ne se trouvent ni dans le peuple (pour lequel l'instruction primaire est un maximum bien loin d'être atteint) ni dans les « classes riches et savantes » auxquelles s'adresse l'enseignement secondaire⁹. La liste précise des catégories varie évidemment avec les auteurs et les nécessités contextuelles de l'argumentation, mais elle reflète aussi les caractéristiques de la perception de la structure sociale, variable, selon les périodes, et l'on peut observer que les descriptions se font progressivement de plus en plus précises et concrètes. Buisson, par exemple, propose, en 1887, à propos de l'enseignement primaire supérieur de la III^e République, un excellent inventaire des catégories auxquelles s'adresse ce type d'enseignement : « l'ouvrier rangé et aisé, l'instituteur, le greffier, le commis, le petit fabricant, le petit boutiquier, le petit propriétaire rural ou le petit rentier »¹⁰.

S'il convient d'offrir une forme d'enseignement spécifique aux garçons issus des classes moyennes, c'est afin qu'ils soient à même d'exercer des professions identiques ou analogues à celles de leur père. Des changements sociaux en cours, évoqués généralement sans autre précision, aussi bien en 1880 qu'en 1830, rendent en effet insuffisante la possession des seuls rudiments de la lecture de l'écriture et du calcul, et il faut compléter ceux-ci par une culture générale reposant sur des « connaissances pratiques » et des « sciences usuelles ». L'énumération des matières à enseigner comprend toujours, en dehors de la religion (avant 1880) et de la morale,

9. La nécessité de distinguer au moins en ce qui concerne la politique et l'instruction une « classe moyenne » dans la population française se dégage progressivement entre 1815 et 1830 : l'illustration la meilleure se trouve dans l'évolution du point de vue de Guizot qui, dans son *Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique* (Paris, 1816, Maradan), ne distinguait que deux classes respectivement mises en relation avec l'instruction primaire et l'instruction secondaire, alors que vingt ans plus tard, l'exposé des motifs du projet de loi qu'il présentera à la chambre des députés invoquera « des classes nombreuses et intéressantes à qui l'instruction primaire ne saurait suffire » et qui « ne reçoivent pas dans le système actuel l'instruction secondaire dont elles ont besoin ».

10. F. BUISSON, op. cit., p. 11.